

**COMPTE RENDU REUNION COMMISSION
DU PERSONNEL**

Le mardi 23 mars 2021 à 17 h 30

Présents :

Mme : ASCOLA L. ; DANJON AR. ; PREVOT E ; GONTRAN F. ; JOULA E. ;
MM. : ARRO P. ; CROUZILHAC D. ; TURRA E. ; GUERIN B. ; MAZOYER G. ; BOFFA
M. ; FERRAND F. ; MAURY J.

Monsieur Stéphane PENDARIES, Directeur Général des services assistait à la réunion.

Monsieur le Président ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour et remercie les élus de leur présence. Il indique que tous les documents projetés lors de cette séance son consultable sur intranet (onglet commissions)

Ordre du jour :

- 1° Présentation des services,
- 2° Organigramme,
- 3° Questions diverses.

Liminaire

Le Président rappelle quelques fondements de la fonction publique territoriale, en évoquant notamment :

- Les différents statuts,
- Les éléments de rémunération,
- Les organes de gestion et de participation,
- Les outils décisionnels.

Sur ce dernier point, Monsieur le Président précise qu'au cours du premier semestre 2021 devront être validées les Lignes Directrices de Gestion. Ce document permet de :

- déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des Ressources Humaines,
- fixer les orientations générales en matière de promotion et valorisation des parcours,
- favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les procédures de recrutement et de promotion.

Une fois formalisé, ce document avant d'être arrêté par l'autorité territoriale sera soumis au Comité Technique.

1° Présentation des services :

La communauté a structuré ses services en fonction de l'exercice des compétences qui lui ont été transférées.

Répartis sur différents pôles, les services de la collectivité assurent au quotidien le fonctionnement.

Le service qui aujourd'hui emploie le plus d'agents et celui de l'enfance-jeunesse, avec l'organisation :

- des centres d'accueil et de Loisirs de PRADES, VINCA, VERNET LES BAINS, RIA,
- du périscolaire pour les écoles de VINCA, MOSSET, LOS-MASOS, PRADES, VILLEFRANCHE DE CONFLENT, VERNET LES BAINS, FUILLA, SAHORRE,
- des crèches de PRADES,
- du relais d'assistantes maternelles sis à PRADES,
- de la restauration scolaire pour toutes les écoles maternelles, primaires du territoire et le collège Gustave Violet.

Madame PUJOL Josette, Vice-Présidente est l'élue en charge de cette compétence.

S'ensuit, le service des déchets ménager. Tous les jours, les agents de ce service travaillent pour la salubrité de nos villages. La collecte des ordures ménagères qui représente 80% de l'activité de cette compétence est organisée selon un planning de tournées bien établi afin d'optimiser le service. Comme le rappelle, Monsieur MAURY Jean, Vice –Président en charge de cette compétence : de l'équilibre du service en dépend la taxe d'ordures ménagères. Donc, chacun s'applique à bien définir les besoins afin de limiter la pression fiscale. Il remercie d'ailleurs, toute « son équipe » pour le bon travail qui est fourni tout au long de l'année. Sachant que depuis près d'un an, la crise sanitaire a bien entendu compliqué la tâche, car il a fallu pallier aux absences imprévisibles.

La médiathèque intercommunale Pompeu Fabra, a pour mission de faire « rayonner » la culture littéraire sur l'ensemble du territoire. Pour ce faire, il a été mis en place un réseau d'animatrices qui se déplacent dans les bibliothèques ou les points lecture des différentes communes.

Dans le droit chemin de la culture, une chargée de missions, recense actuellement le patrimoine de toutes les communes de la Communauté.

Madame Anne-Marie CANAL, Vice-Présidente est l'élue en charge de la compétence patrimoine.

Le service du développement économique accompagne au mieux les entreprises du territoire, en essayant de développer le tissu économique sur le territoire. Monsieur Roger PAILLES, Vice-Président est l' élu en charge de cette compétence.

L'urbanisme est un service qui accompagne et soutien les communes au quotidien. Ce service a aussi en charge l'élaboration du PLUI. Monsieur René DRAGUE, Vice-Président est l' élu référent.

Pour permettre à la communauté de communes de mettre en œuvre tous ses projets, et lui permettre également de fonctionner, tout comme dans une commune, on retrouve les services : de l'administration générale, de la comptabilité, des ressources humaines, des marchés publics.

Tous ces services sont sous la Direction d'un Directeur Général.

2° Organigramme :

Tous les services présentés sont recensés sur un document intitulé « organigramme », qui va donner une information plus détaillées des interactions entre les différentes fonctions exercées par les agents.

L'organigramme présenté ce jour, n'est pas un document figé. Il évolue en fonction des besoins de la collectivité dans un souci d'optimiser le Service Public. Ce document doit également être soumis pour avis au Comité Technique.

Il est précisé, que les agents mis à disposition par les Communes dans le cadre d'une convention ne sont pas mentionnés dans l'organigramme.

3° questions diverses :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h 30.

Le Président de la Commission,

P. ARRO